



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 36969

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la pénurie de pédopsychiatres et psychiatres en milieu rural. Cette situation résulte davantage d'une inégalité de la répartition de ces professionnels de la santé que d'une insuffisance de médecins psychiatres. Ainsi, dans le nord du département des Deux-Sèvres, seuls cinq psychiatres resteront en exercice pour 120 000 habitants dans le Nord Deux-Sèvres, contre quatre-vingt-huit psychiatres pour 100 000 habitants à Paris ou bien vingt-quatre en moyenne nationale. Bien que l'agence régionale d'hospitalisation ait proposé des avantages de nature à rendre plus attractifs ces postes, ces mesures s'avèrent largement insuffisantes et inadaptées à la situation. Ainsi les postes restent vacants rendant le problème de la pénurie de médecins psychiatres en zone déficitaire alarmante. Dans ces conditions et face à l'urgence, il lui demande s'il envisage de classer le Nord Deux-Sèvres zone d'intervention prioritaire et de mettre en oeuvre des mesures expérimentales par tout moyen (fiscales, financières, avantages en nature), afin de garantir aux patients un égal accès aux soins et favoriser une meilleure répartition des professionnels de la santé sur notre territoire.

Texte de la réponse

La pénurie de praticiens hospitaliers dans différents départements de France et notamment dans les Deux-Sèvres, est un sujet qui retient toute mon attention. C'est pourquoi, des mesures concrètes ont été prises pour pallier ce déficit. Il s'agit, d'abord, de mesures d'attractivité pour le système hospitalier public : la prime d'engagement de servir sur un poste défini à recrutement prioritaire, dans les zones géographiques déficitaires ; la revalorisation de l'ensemble des rémunérations des praticiens hospitaliers (grilles plus attractives, indemnité d'engagement de service public exclusif) ; la politique de réorganisation hospitalière dans le cadre du projet hôpital 2007 qui doit conduire à une utilisation optimale des ressources médicales, dans une approche territoriale des besoins de santé. Il s'agit ensuite, de mesures pour remédier à une démographie médicale défavorable portant le *numerus clausus* des étudiants en médecine de 5 600 pour 2003-2004 à 6 200 pour 2004-2005, augmentation qui pourra se poursuivre dans le temps, en fonction des données fournies par l'observatoire de la démographie médicale. Par ailleurs, une mission d'enquête confiée à la Mission nationale d'appui en santé mentale est également en cours pour trouver des solutions permettant d'améliorer l'organisation et de favoriser une meilleure répartition des professionnels de la santé sur ce territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36969

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 mai 2005

Question publiée le : 6 avril 2004, page 2834

Réponse publiée le : 17 mai 2005, page 5185